

CONTRAT DE LOCATION SALLE LÉO LAGRANGE OU SALLE MICHEL BERGER

Entre Madame le Maire de la Commune de LUMBRES

Et

Demeurant à

Téléphone :

Agissant pour

Date de remise des clés :

Date de retour des clés :

Etat des lieux d'entrée

Etat des lieux de sortie

effectué avec


effectué avec

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La Commune de Lumbres donne en location au preneur mentionné ci-dessus, une salle suivant les clauses et conditions mentionnées ci-après que le locataire s'engage à respecter.

LOCATION :

La Location comprend le bâtiment avec le chauffage, la chambre froide (salle Léo Lagrange), la vaisselle.

 En quittant les lieux, le locataire veillera à ce que les lumières soient éteintes, le chauffage baissé à 14°C, les portes fermées.

L'utilisation de la cuisine de la salle Léo Lagrange ne sera possible qu'à partir de 15 heures le vendredi en période scolaire.

EN AUCUN CAS LE RESTAURANT SCOLAIRE NE POURRA ÊTRE UTILISÉ ET CE COMPTE TENU DES RÈGLES D'HYGIÈNE IMPOSÉES PAR LA D.D.A.S.S. LE RÉFRIGÉRATEUR AFFECTÉ À LA RESTAURATION SCOLAIRE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR LES MÊMES RAISONS.

Le dossier complet de location de la salle ainsi que la liste de vaisselle devra être remis en Mairie une semaine avant la date de la réception. Ce dossier devra impérativement comprendre :

- le présent contrat signé
- une attestation d'assurance précisant les dates et lieux de la manifestation
- les chèques de caution de 305€ (location salle) et 153€ (nettoyage salle) à l'ordre du Trésor Public
- le chèque de règlement de la location de la salle (€)

Tout dossier incomplet peut entraîner l'annulation de la location.

REMISE DES CLÉS, ÉTAT DES LIEUX, CAUTION :

- La caution est exigée lors de la signature du contrat.
- **Avant et après l'utilisation de la salle**, il sera procédé à un état des lieux en présence de l'occupant et d'un représentant communal :
- Les clés seront remises **en MAIRIE avant 12h** aux responsables désignés et inscrits sur le contrat sur présentation de l'état des lieux d'entrée.

L'état des lieux d'entrée s'effectuera le vendredi pour une occupation de la salle le week-end, et la veille pour une utilisation la semaine selon les horaires suivants :

- Salle Léo LAGRANGE : entre 9h et 9h30
 - Salle Michel BERGER : entre 10h45 et 11h15
- Après utilisation, les clés seront remises en Mairie avec **obligatoirement l'état des lieux de sortie** effectué le lundi pour location le week-end et le lendemain pour les locations en semaine selon les horaires suivants :
 - Salle Léo LAGRANGE : entre 9h et 9h30
 - Salle Michel BERGER : entre 10h45 et 11h15
 - La reproduction de clés est formellement interdite.
 - En cas de non-respect de cette règle, une plainte sera déposée auprès des services de Gendarmerie à l'encontre du responsable désigné par l'occupant.
 - La caution ne sera alors restituée que si aucun dégât n'a été signalé ou constaté. Dans le cas contraire, elle ne sera restituée qu'après paiement des frais occasionnés par les réparations qui seront confiées à une entreprise choisie par la Commune.

RESTITUTION DES LOCAUX – DÉTÉRIORATION :

Les locaux, le matériel et les sanitaires devront être restitués, nettoyés et séchés. Le matériel sera rangé aux endroits prévus. Le tout étant prêt pour une autre utilisation. Les abords (parkings, espaces verts, cour) devront être débarrassés de tous les papiers et déchets.

En cas de destruction, détérioration ou perte matériels, le locataire devra réparer intégralement le préjudice subi par la commune. Celle-ci se réserve le droit de désigner une entreprise compétente qui serait chargée d'effectuer les travaux de remise en état.


Les cautions de 305€ (salle et matériels) et 153€ (nettoyage des lieux) seront rendues diminuées des frais éventuels de dégradation, de casse ou de perte, ou des heures de remise en propreté des lieux. Si les cautions ne s'avèrent pas assez élevées pour couvrir l'ensemble des frais, le locataire s'engage à payer une redevance supplémentaire.



UTILISATION DE PÉTARDS - FEUX D'ARTIFICE :

SELON L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 22/08/2017 RENDU EXÉCUTOIRE LE 23/08/2017, IL EST **INTERDIT** D'UTILISER DES PÉTARDS, ARTIFICES ÉLÉMENTAIRES DE DIVERTISSEMENT ET PIÈCES D'ARTIFICES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

RAPPEL



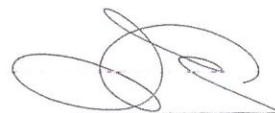
Il est formellement interdit d'afficher ou de fixer à l'aide de punaises, de scotch ou autre sur toutes les surfaces intérieures ou extérieures de la salle.

Il est également demandé au locataire de ne pas laisser de traces de semelles de chaussures sur le matériel ou les murs suite à l'utilisation de la salle.

Si le locataire entrepose du matériel ou des marchandises, avant, pendant et après sa location, la commune ne pourra être tenue responsable en cas de vol et de dégâts.

LE LOCATAIRE,

LE MAIRE,



Joëlle DELRUE.

Salle Michel Berger

Nom de l'organisateur :

date de la manifestation :

N° de téléphone :/...../...../...../.....

.....

	Nombre demandé	Nombre donné	Nombre manquant	Prix unitaire	Facturation
Assiettes plates				1€ 80	
Assiettes creuses				1€80	
Assiettes à dessert				1€50	
Verres à eau				0€75	
Verres à eau (pied)				0€75	
Verres à vin				0€75	
Verres à vin (pied)				0€75	
Verres 25 cl				1€05	
Coupes à champagne				1€80	
Tasses à café				1€50	
Bols				1€50	
Pichets				13€00	
Fourchettes				1€05	
Cuillères à soupe				1€05	
Cuillères à café				0€60	
Couteaux				2€10	
Plats à viande- Grands-				12€00	
Plats à viande –Petits-				9€10	
Soupières				16€80	
Légumiers				10€50	
Corbeilles à pain				10€50	
Plateaux de service				10€50	
Louches				4€10	
Ecumoires				4€10	
Passoires				12€00	
Marmites				84€00	
Cafetière				183€00	
Chaises				30€40	
Tables				105€10	
TOTAL DU					
Seaux / Raclos					
Balais / Serpillières					
Ramasse poussière					

SIGNATURES :

Organisateur :

Responsable des salles :

Salle Léo Lagrange

Nom de l'organisateur :

date de la manifestation :

N° de téléphone :/...../...../...../.....

.....

	Nombre demandé	Nombre donné	Nombre manquant	Prix unitaire	Facturation
Assiettes plates				1€ 80	
Assiettes creuses				1€80	
Assiettes à dessert				1€50	
Verres à eau				0€75	
Verres à eau (pied)				0€75	
Verres à vin				0€75	
Verres à vin (pied)				0€75	
Verres 25 cl				1€05	
Coupes à champagne				1€80	
Flûtes à champagne				1€80	
Tasses à café				1€50	
Bols				1€50	
Pichets				13€00	
Fourchettes				1€05	
Cuillères à soupe				1€05	
Cuillères à café				0€60	
Couteaux				2€10	
Plats à viande- Grands-				12€00	
Plats à viande –Petits-				9€10	
Soupières				16€80	
Légumiers				10€50	
Corbeilles à pain				10€50	
Plateaux de service				10€50	
Louches				4€10	
Ecumoires				4€10	
Passoires				12€00	
Marmites				84€00	
Cafetière				183€00	
Chaises				30€40	
Tables				105€10	
TOTAL DU					
Seaux / Raclos					
Balais / Serpillières					
Ramasse poussière					

SIGNATURES :

Organisateur :

Responsable des salles :